

PARUTION INTERNET SITE CONSEIL NATIONAL

www.actify.fr

N/REF.: 1009/OC.OC/ACTIF

SARLU TRANSPORT FLUVIAL VENDEMIANAIS

Lattes, le 29 décembre 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE PENICHE DE TRANSPORT FLUVIAL DE FRET EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Activité: Transports fluviaux de fret

Nom du bateau: RECTA

Descriptif: bateau « Recta »

Construction 1948 de type « Canadien »,

Dimension: 83m x 8m20 / Port en lourd: 1133T à 2m81 d'enfoncement

Communautaire valable jusqu'en 2025

Propulsion arrière: Moteur Beaudouin 12M26 de 1100cv totalisant environ 45000 heures

Propulsion avant : Système 360°, Moteur Daf 430cv environ 22000 heures

Groupe électrogène :

✓ -Perkins 22kva 22000h

✓ -Yanmar 30kva 11000h

Grue de voiture 1T500 Pompe de ballast 40T/H Pompe de lavage/incendie

Frais éventuels à prévoir :

- Révisions moteurs (présence de fuites)
- Ligne d'arbres d'hélice à refaire
- Hélice abimée et tordue
- Pilote auto à changer
- Problème circuit hydraulique de gouverne
- Guindeaux avant et arrière à réparer
- Ecubier arrière perforé par la rouille
- Bollard perforé par la rouille
- Logement avant perforé par la rouille
- Carénage à refaire
- Peinture à rafraichir
- Ramasse non effectuée, environ 30 à 40T de tout venant de dragage sont présent dans la

calle

Dépôt des offres: Les offres devront être transmises, par écrit exclusivement, en 3 exemplaires auprès du Liquidateur judiciaire, avant la date limite, <u>soit le mardi 31 janvier 2023</u>, le cachet de la poste faisant foi. La cession projetée intervenant dans les conditions de l'article L.642-19 du Code de commerce.

Les candidats acquéreurs sont informés que <u>les offres déposées doivent être fermes, définitives, et dépourvues de toute condition suspensive</u>.

Il est précisé que la péniche est cédé en l'état, sans que l'acquéreur qui pourrait être désigné puisse élever quelque demande que ce soit à l'égard de la procédure collective.

En garantie du prix offert, les candidats acquéreurs doivent <u>consigner par chèque de banque entre les mains du Liquidateur judiciaire 10 % du montant de l'offre</u>, et communiquer une attestation bancaire justifiant de la disponibilité des fonds à première demande en vue de l'acquisition projetée.

Enfin, les candidats doivent attester de leur totale indépendance, conformément aux dispositions de l'article L.642-3 du Code de commerce.

Maître Olivier CHAUFFOUR